Mémorandum de la Mutualité Française Élections européennes



Février 2024

Entre le 6 et le 9 juin prochains, les citoyens de l'Union Européenne seront appelés aux urnes pour élire leurs représentants au sein du Parlement européen. Dans le contexte actuel d'instabilité sociale, économique et géopolitique, avec des inégalités qui ne font que s'agrandir depuis la pandémie de Covid-19 en France, en Europe et dans le monde, cette élection représente un moment charnière pour l'avenir.

De l'urgence climatique à la transition numérique, des crises migratoires au changement démographique, nos sociétés sont traversées par de multiples secousses qui mettent en évidence l'interdépendance croissante entre les pays Européens et leurs voisins. Face à ces grands défis de portée transnationale, la réponse ne peut qu'être une solidarité accrue au sein de l'Europe et vis-à-vis du reste du monde.

Fidèle à ses valeurs historiques et fondatrices, la Mutualité française s'engage aux côtés de ses réseaux européens et internationaux pour mettre en exergue les questions au cœur du mouvement mutualiste, qui placent les citoyens au centre du débat sur l'Europe de l'avenir.

Une Europe au visage humain où la dimension sociale, dont la santé est l'un des piliers fondamentaux pour la stabilité de nos sociétés, occupe une place aussi importante que les questions financières. Une Europe dont la manière d'entreprendre n'est pas entièrement confiée aux marchés de capitaux, mais où l'économie sociale et solidaire est pleinement reconnue dans sa capacité à traiter les enjeux de durabilité et de soutenabilité, sans laisser personne de côté.



LES MUTUELLES AU CŒUR DES TRANSITIONS

TRANSITION VERS UN MONDE DURABLE NÉCESSITE DES FINANCEMENTS MASSIFS

Les conclusions du 6ème rapport du GIEC en matière de réchauffement climatique sont alarmantes attestant une augmentation des risques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement du comportement de nombreuses espèces). L'inaction climatique n'est plus une option.

Au-delà de l'abandon des énergies fossiles au bénéfice des énergies vertes, la question de la durabilité repose sur des efforts importants d'investissements prévus au niveau européen dans les politiques constituant le Pacte Vert visant à atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050.

La Mutualité Française partage l'objectif visant à réorienter massivement les investissements du secteur financier et assurantiel vers le financement d'activités durables, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050. Néanmoins, l'articulation entre les différentes réglementations pose question ; en particulier, l'entrée en vigueur du règlement SFDR (publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) avant la Directive CSRD (rapport de durabilité faisant l'objet d'un audit externe) n'a pas permis au règlement SFDR de produire ses effets. Par ailleurs, les exigences de reporting apparaissent disproportionnées pour les mutuelles de taille modeste.

En parallèle, le processus de révision de la Directive Solvabilité II, notamment sous l'impulsion du Parlement européen, contient de nombreuses propositions pour intégrer la durabilité à l'ensemble des exigences prudentielles (provisionnement, placements, gouvernance, reporting etc.).

La Mutualité Française est vigilante à ce que ces nouvelles exigences ne soient pas redondantes avec les exigences déjà nombreuses imposées par les réglementations européennes précitées.



Mémorandum de la Mutualité Française pour les élections européennes



LES MUTUELLES AU CŒUR DE LA SOLIDARITÉ

La pandémie de Covid-19 a mis sous les yeux les inquiétantes inégalités dans l'accès à la santé et les défis des systèmes de santé auxquels les pays Européens sont confrontés. Ainsi, les principes du socle européen des droits sociaux énoncés en 2017 et son plan d'action de 2021, dessinent la voie à suivre au niveau de l'UE et de ses Etats, dans le respect des compétences respectives, pour faire face à ces défis de façon durable.

Avec comme référence la solidarité, chaque acteur qu'il agisse dans les territoires, au niveau étatique et européen doit jouer son rôle pour donner accès à des soins de santé préventifs et curatifs à tous les Européens. Ces efforts ne peuvent pas s'arrêter aux frontières européennes. Dans l'esprit de la stratégie européenne en matière de santé mondiale destinée à améliorer la sécurité sanitaire mondiale, nous invitons les futurs législateurs européens à poursuivre l'engagement dans les programmes visant à investir dans le développement des systèmes de protection sociale et de soins de santé dans le cadre de partenariats internationaux.

ASSURER LA MISE EN ŒUVRE À TOUS LES NIVEAUX, DU PLAN EUROPÉEN POUR VAINCRE LE CANCER

Sans mesures décisives, **les cas de cancer pourraient augmenter de 24 % d'ici à 2035**, ce qui en ferait la principale cause de décès dans l'UE.

Dès le début du processus de définition du plan européen contre le cancer, la Mutualité Française a participé aux groupes de travail mises en place par la Commission européenne afin de partager son expertise et son expérience de terrain. Elle s'engage pour les années à venir, à poursuivre cet engagement dans le but d'avancer vers une mise en œuvre du plan européen pour vaincre le cancer à la hauteur des attentes.

TRADUIRE L'INITIATIVE EUROPÉENNE SUR LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES, EN ACTIONS

Avec ses cinq volets d'actions - déterminant de santé, maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires chroniques, santé mentale et troubles neurologiques - cette stratégie favorise une approche holistique et coordonnée de la prévention et des soins.

Pour la période 2022-2027 cette stratégie doit pouvoir se traduire en actions efficaces pour réduire la charge des principales maladies non transmissibles et améliorer la santé et le bien-être des citoyens. Dans la mise en œuvre de chacun des volets de la stratégie, il est fondamental de veiller à la prise en compte de la dimension d'équité en matière de santé, afin de réduire les inégalités de santé.

CONCRÉTISER LES OBJECTIFS DE L'APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ MENTALE

L'approche globale de la santé mentale est une première étape dans la reconnaissance de l'importance d'aborder la santé mentale avec une approche psychosociale et multisectorielle de la santé dans toutes les politiques. Les chiffres recueillis dans l'Observatoire 2021, l'étude de la Mutualité Française sur la santé mentale en France, confirment les faiblesses de la prévention dans l'Hexagone, les disparités d'accès aux soins sur le territoire et soulignent l'importance des restes à charge pour les patients.

Nos mutuelles mènent déjà différentes actions sur le terrain pour déstigmatiser les troubles mentaux, encourager la prévention des troubles psychiques et faire évoluer les compétences des professionnels de santé.

Nous appelons les futurs législateurs européens à fournir des moyens adaptés pour assurer une mise en œuvre efficace et ambitieuse de l'approche globale de la santé mentale, qui sera déterminante pour la santé et le bien-être des Européens.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE : LE COÛT DE L'INACTION EST TRÈS SUPÉRIEUR À CELUI DE L'ACTION

Dans le cadre du Pacte Vert européen, l'UE devrait s'en tenir à son ambition de pollution zéro pour un environnement sans produits toxiques. Malheureusement, le plan d'action "Zéro pollution" de la Commission européenne ne s'engage pas à aligner totalement les normes de qualité de l'air de l'UE aux recommandations de l'OMS. Nous appelons les législateurs européens à prendre au sérieux les conséquences de la pollution de l'air à travers une nouvelle mise à jour de la directive européenne sur la qualité de l'air ambiant, pour que les objectifs européens soient à minima en accord avec les lignes directrices de l'OMS.

Par ailleurs, la Mutualité Française regrette qu'après plusieurs reports, la Commission européenne ait choisit de revoir le règlement REACH sur l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie, avec des objectifs au rabais. Non seulement l'approche envisagé ignore les inquiétudes soulevées par les acteurs du domaine de la santé et de la protection de l'environnement, mais il ne prend pas en compte le fait que le bénéfice sanitaire venant de l'interdiction de certains substances nocives (entre 11 et 31 milliards d'euros par an dans les États membres) serait bien plus important que le coût pour l'industrie (entre 0,9 et 2,7 milliards d'euros par an).

Nous appelons les futurs législateurs à réexaminer le règlement REACH mettant en avant la protection de la santé des citoyens Européens et de l'environnement.

L'HUMAIN AU CENTRE DE LA NUMÉRISATION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE

La transition numérique peut contribuer au financement, au développement et à la promotion de solutions innovantes et inclusives dans le domaine de la santé.

La stratégie de la Commission européenne "Façonner l'avenir numérique de l'Europe" a ouvert des chantiers importants pour l'élaboration de politiques et législations clés pour que l'Europe puisse développer tout son potentiel en matière de données et d'intelligence artificielle (IA). Le déploiement de cette stratégie doit permettre à notre continent de devenir résilient et capable d'assurer un modèle à la fois innovant, éthique et durable.

En prévention, l'IA ouvre des opportunités aux mutuelles. Cependant, les conditions de construction de la confiance et la maîtrise des risques éthiques doivent être envisagés. La mise en place de principes de régulation et d'une supervision humaine en amont et en aval de l'algorithme sont recommandées.

Le rapport sur l'état de l'avancement numérique en Europe montre cependant qu'en 2030 et dans les conditions actuelles, seulement le 59 % de la population maîtrisera les compétences numériques de base. Il est urgent d'apporter des réponses efficaces et concrètes aux territoires des pays européennes, en particulier dans les zones rurales et périphériques et auprès des milieux défavorisés, pour que la transition numérique soit véritablement tournée vers le bienêtre des citoyens.

Les objectifs de numérisation dans le cadre de la coordination des systèmes de protection sociale en Europe, doivent être réalisé en prenant en compte non seulement les spécificités des institutions de sécurité sociale, mais aussi des autres organismes qui sont en contact régulier avec elles comme les mutuelles.



LES MUTUELLES AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le cadre juridique européen à l'état actuel, ne prend pas en compte les spécificités du modèle d'entreprendre de l'économie sociale et solidaire (ESS) dont les mutuelles s'inscrivent. Caractérisé par une gouvernance démocratique, par l'utilité collective et par le réinvestissent en des excédents dans des solutions visant à partager les bénéfices entre les adhérents, le modèle d'entreprendre de l'ESS permettrait d'apporter des solutions durables et inclusive aux grands défis sociaux, économiques et environnementaux de notre époque.



Mémorandum de la Mutualité Française pour les élections européennes

RECONNAISSANCE JURIDIQUE DE L'ESS

La Mutualité Française salue le plan d'action pour l'ESS publié par la Commission européenne en 2021 et en particulier la Recommandation relative à la définition des conditions-cadres de l'économie sociale de 2023 et la définition de l'ESS qui y est fournie. Par ailleurs, la Commission recommande aux Etats membres d'exploiter les possibilités offertes par les règles en matière d'aides d'État pour soutenir l'ESS et de garantir que les systèmes fiscaux soutiennent ces acteurs, en simplifiant les procédures administratives et en envisageant des incitations fiscales conçues de manière appropriée.

L'adoption de ces recommandations, représenterait un pas en avant majeur pour que les spécificités des acteurs de l'ESS, dont les mutuelles, soient prises en compte dans l'élaboration des politiques et législations de l'UE et de ses Etats membres.

RESPECTER LES RÉGLÉS EUROPÉENNES PERMETTANT D'ACCÉDER AUX AIDES D'ÉTAT

En raison de la complexité de la réglementation européenne en matière d'aides d'Etat, les mutuelles, comme les autres acteurs de l'ESS, rencontrent dans plusieurs pays des difficultés liées à l'accès aux aides d'Etat dont elles auraient droit.

Nous saluons les processus de consultations en cours, auxquels nous sommes associés avec nos réseaux européens. Dans cet esprit, nous demandons une révision des législations européennes sur les aides d'Etat, dont le règlement relatif aux aides de minimis SIEG et du General Block Exemption regulation (GBER), visant à rendre plus lisible le système et à simplifier les procédures pour l'octroi des aides.

PERMETTRE LA CRÉATION DE GROUPES PRUDENTIELS EUROPÉENS D'ASSURANCE MUTUALISTE

La Mutualité Française salue le plan d'action pour l'ESS publié par la Commission européenne La révision de la Directive Solvabilité II en cours de finalisation, permettrait d'établir de Groupes Prudentiels Européens d'Assurance Mutualiste. En lien avec les objectifs du plan d'action européen pour l'ESS, la possibilité de créer un Groupe Prudentiel d'Assurance Mutualiste, permettrait une reconnaissance juridique du modèle d'entreprendre des mutuelles au sein de l'UE.

Dans le cadre de la rédaction finale de la réglementation, nous appelons les co-législateurs européens, à prendre en compte les critères permettant au superviseur d'évaluer l'existence ou non de groupes mutualistes.

DÉVELOPPER L'ESS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLES DE L'ONU

L'importance de promouvoir le modèle d'entreprendre de l'ESS s'affirme davantage hors Europe au sein des organisations internationales, à la suite de l'adoption par l'OCDE d'une recommandation sur l'économie sociale et d'une première définition tripartite de l'ESS dans les conclusions de la Conférence internationale du Travail de l'OIT en 2022. Et encore, plus récemment, les Nations Unies ont adoptées une Résolution pour "La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable".

La Mutualité Française salue l'adoption de ces déclarations internationales et rappelle - comme déjà évoqué par le Président Eric Chenut lors de l'audition multipartite de l'ONU sur la couverture universelle (mai 2023) - que seules la solidarité et la non-lucrativité sont en mesure de donner l'accès au plus grand nombre à la protection en santé, et que les mutuelles correspondent pleinement à ces critères.

